



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ESCRIME
LIGUE RÉGIONALE D'ESCRIME DE HAUTE-NORMANDIE

Date : le 01/09/2011

Mesdames Messieurs les Présidents de Club
Messieurs les Maîtres d'armes

Objet : Licences 2012

Madame, Monsieur,

1/ L'accès à votre site de gestion des licences a été réactivé aujourd'hui. Vos mots de passe de l'année dernière (pour les licences et aussi pour les engagements) ont été conservés. Si vous souhaitez en changer, vous devez contacter notre correspondant licence.

2/ Nous vous rappelons que le premier bordereau doit être accompagné du 1er paiement et du bulletin d'affiliation original signé par le Président du club et le Maître d'armes responsable de la salle et d'une copie de la carte professionnelle du maître d'armes responsable de la salle.

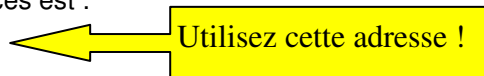
3/ Tout bordereau doit faire l'objet du paiement immédiat de la part du club sous peine de se voir refuser l'enregistrement du bordereau suivant. Nous rappelons que la FFE ne fait aucun crédit à la Ligue et qu'elle ne valide les demandes que lorsque le paiement est versé effectivement sur son compte bancaire.

4/ Votre correspondant Ligue pour les licences est :

Benoît Richard
89, rue de la Marne
27 200 Vernon
Tél: 06 11 37 65 76

Mail: benoit.richard-escrime@laposte.net

Benoît est votre interlocuteur pour tout ce qui concerne la gestion des licences (mots de passe, licences, d'affiliation, règlements, demande de duplicatas, etc ...). La FFE rejettera toute demande en provenance des clubs. N'hésitez pas à le contacter, de préférence par E-mail.



5/ Le jour de clôture des engagements pour les compétitions est le mercredi 23h59. En conséquence, validez vos bordereaux au plus tard le vendredi précédant le mercredi (soit plus d'une semaine avant le jour de la compétition). Compte-tenu des autres activités de Benoît, des délais de validation et de paiement de la Ligue, de validation de la FFE, c'est aux tireurs, leurs maîtres d'armes et clubs d'anticiper les demandes urgentes et d'assumer les retards et leurs conséquences. La Ligue n'a ni les moyens, ni le pouvoir de contracter les délais administratifs et de dénouer des situations d'urgence.

6/ Vous trouverez ci-joint:

- les instructions FFE (les clubs ne sont concernés que par la 2^{ème} partie du document),
- les tarifs des licences de notre Ligue.

En vous remerciant de votre compréhension et en vous souhaitant une excellente saison,

Bien cordialement,

Benoît Richard
Responsable Licences

Olivier Istin
Président de la Ligue